



COMPLEMENT AU PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Du 23 février 2012

**CGN Compagnie générale de
navigation sur le Lac Léman SA**

Ce complément a été établi à la demande de M. Y. de Siebenthal.

Complément à la Minute n° 5'090 du notaire Jean-Luc Marti.

Point 2 de l'ordre du jour :

Conversion du capital participation en capital action

M. Decoppet, Président de l'ABVL, rappelle les objectifs de cette conversion.

M. de Siebenthal, Président de Pro Vapore et Vice-président de l'ABVL, rappelle à son tour que l'ABVL et la Fondation ont apporté, provision pour « l'Italie » comprise, de 2005 à 2011 plus de 20 millions de francs à la CGN pour rénover des bâtiments de la flotte « Belle Epoque ». Il met toutefois en évidence qu'elles ne pourraient jamais subvenir, à elles seules, à tous les besoins de financement de la CGN, qu'ils soient d'investissement ou d'exploitation et que, pour cette raison, elles ont décidé de soutenir le projet des cantons. Il explique en plus que le fait que les cantons acquièrent la majorité du capital-actions de la CGN ne permettra plus aux actionnaires historiques privés d'influencer les décisions lors des assemblées générales de la Compagnie. Pour cette raison, Pro Vapore demande que les 10 millions de bons de participation qu'elle possède soient convertis en actions, ceci afin de permettre que sa part au capital du futur groupe soit maintenu à environ 18%, et non pas descende à seulement 6% si cette conversion n'avait pas lieu. Il rappelle que Pro Vapore s'est engagée à demander la reconversion des actions issues de ce processus en bons de participation en cas d'échec de la restructuration de la CGN.

Le Président : K. Oesch

Le secrétaire : L.-A. Baehni

Les scrutateurs :

M. Samuel Gunthardt :

M. Claude Truffer :

Lausanne, le 7 mai 2012